

**PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT DE TOTALENERGIES MARKETING
MAROC AU TITRE DE L’EXERCICE 2022**

Le Compte des Produits et Charges, conformément aux dispositions réglementaires, fait apparaître les résultats de notre Société au cours du dernier exercice comptable.

Le tableau des filiales et participations, annexé aux comptes sociaux, donne toutes les informations concernant leurs activités et résultats.

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes sociaux de la Société font ressortir un bénéfice net de **484.083.927,35 MAD**

	En MAD
Résultat net de l'exercice fiscal 2022	484.083.927,35
Dotation de la réserve légale	
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2022	
Réserves distribuables au 31.12.2022	1.719.195.133,76
Bénéfice distribuable	2.203.279.061,11
Dividendes à distribuer	501.760.000,00
Solde à reporter	1.701.519.061,11

Le bénéfice distribuable s'élève donc à **2.203.279.061,11 MAD**, compte tenu des réserves libres disponible au 31 décembre 2022 de **1.719.195.133,76 MAD** et du fait que la réserve légale a été intégralement dotée en 2014.

Le conseil d'administration propose, en conséquence aux actionnaires, de fixer à **501.760.000,00 MAD** le montant total des dividendes à répartir entre les actionnaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit un dividende de **56 MAD** par action, pour un nombre maximum d'actions ayant droit au dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 8 960 000 correspondant au nombre d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2021.

Le dividende d'un montant global de **501.760.000,00 MAD** serait prélevé sur le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le conseil propose donc aux actionnaires de décider de :

- constater que le bénéfice distribuable s'élève à **2.203.279.061,11 MAD**,
- constater que le nombre maximum d'actions ayant droit au dividende au titre de l'exercice 2021 s'élève à 8 960 000 correspondant au nombre d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2021 et fixer à **501.760.000,00 MAD** le montant total des dividendes à répartir entre les actionnaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit un dividende de **56 MAD** par action ouvrant droit à dividende du fait de leur date de jouissance,
- affecter le solde du bénéfice distribuable, d'un montant de **1.701.519.061,11 MAD** au compte de « report à nouveau »,
- décider que la date de mise en paiement se fera le 27 juin 2023,
- dans l'hypothèse où la date de mise en paiement, telle que proposée ci avant, n'est pas conforme à la réglementation marocaine sur les marchés de capitaux en cas de force majeure, déléguer au conseil d'administration de fixer la date de mise en paiement, et
- de manière générale, décider que le paiement soit fait avant le 30 septembre 2023.